

PARC NATIONAL DE LA KERAN

1TG00

APERCU ECOLOGIQUE

Aire de protection, de conservation de la faune et de son habitat, le parc National de la KERAN a une superficie de 163.400 hectares, alterné de savanes, de forêts claires, de galeries forestières et d'habitats humides de tailles variables, il comprend des composantes biologiques diverses.

Réservoir naturel offrant des richesses naturelles rares, caractérisé par le dynamisme de ses communautés animales et végétales, l'équilibre et la stabilité de ses écosystèmes, notamment les zones humides piquées de mares et de marais permanents, de taille allant de 1 à 3 hectares, le Parc National de la KERAN compte une demi-douzaine de mares et marais couvrant 12 à 15 hectares de zones humides environ.

La faune aviaire, dont les démarches sont en cours en vue de trouver les sources de financement pour son inventaire quantitatif et qualitatif, comprend des populations dynamiques parmi lesquelles des espèces locales et migratrices

SITUATION :

Le Parc National de la KERAN est situé dans les Régions de la KARA et des SAVANES et est à cheval sur les Préfectures de la KERAN et de l'OTI.

LIMITES :

EST : La borne n° 1 et la portion AB de la route nationale LOME-DAPAONG de longueur 11.300 mètres.

La borne N° 2 et la portion BC de la route nationale LOME-DAPAONG de longueur 7.160 mètres

La borne N° 3 à Païo et la portion CD de la route nationale LOME-DAPAONG de longueur 7.160 mètres.

La borne n° 4 et la portion DE de la route nationale LOME-DAPAONG de longueur 11.400 mètres.

La borne n° 5 et la portion EF de la route nationale LOME-DAPAONG de longueur 11.300 mètres.

Ouest : La borne n° 6 au carrefour des routes MANGO-BASSAR et LOME-DAPAONG et la portion FG de la route MANGO-BASSAR de longueur 4.200 mètres

La borne n° 7 Païoko et la portion GH de la route MANGO-BASSAR de longueur 8.000 mètres.

La borne n° 8 à Koumongou et la portion HI de la route BASSAR-MANGO de longueur 15.697 mètres

La borne n° 9 à Nali et la portion IJ de la route MANGO-BASSAR de longueur 6.327 mètres.

Sud : La borne n° 10 au carrefour des routes MANGO-BASSAR, KANTE-KOUMONGOU de longueur 10.297 mètres.

La borne n° 11 à Takpamba et la portion KL de la route KANTE-KOUMONGOU de longueur 14.195 mètres

La borne n° 12 à Ossacré au carrefour des routes NABOULGOU-OSSACRE-KANTE-KOUMONGOU.

Nord : Ville de Mango

SUPERFICIE : 163.400 hectares

GESTION : DIRECTION DES PARCS NATIONAUX, DES RESERVES
DE FAUNE ET DE CHASSES

DIRECTEUR : MOUMOUNI Abdou Kérin
B.P. 355 Lomé

T O G O

RESERVE DE FAUNE DE LA KERAN

1TG001

ECHELLE 1/25000

- Parc National
- +++ Limites d'état
- BAOULE village déplacé
- Nouvelle implantation des villages déplacés
- Ancienne route
- - - Nouvelle limite de la réserve côté Nord
- EO sommet de limite prises créées
- - - Nouvelles prises à créer
- cours d'eau
- Etang
- points d'eau
- point d'eau à créer
- Ferme de cultures abandonnée
- SUPERFICIE = 163400 has

